

Les paris de Nicole Notat

En 2002, quand Nicole Notat a fondé une entreprise, privée de surcroît, de notation sociale, Vigeo, cela a fait jaser dans le Landerneau. « Plus d'un s'est demandé quelle mouche m'avait piquée », écrit la première femme à avoir dirigé un syndicat. Comme l'observe Hervé Hamon dans la préface du livre, il s'agissait d'infliger un cinglant démenti à Milton Friedman, le père de l'ultralibéralisme, pour qui « la seule responsabilité sociale de l'entrepri-

L'Entreprise responsable, une urgence
Nicole Notat

Editions **Dialogues** 142 pages, 15€

se, c'est de faire du profit ». Dix ans après, le pari est réussi.

Pour Nicole Notat, qui est aussi membre du conseil de surveillance du Monde, la notation sociale, c'est un « facteur d'émulation, de valorisation des meilleures pratiques, d'incitation au progrès en quelque sorte ». Celle qui confesse « avoir aimé – mais oui aimé » l'entreprise à travers son action syndicale et avoir « adoré l'exercice de la négociation » y a trouvé une « cohérence » avec son engagement. Au passage, elle note que le fait d'avoir été accueillie « comme une icône » par les médias lui a pesé, cependant, ajoute-t-elle : « Il y avait une vie après celle de secrétaire générale de la CFTD, fonction où j'ai connu l'adversité, mais qui m'a beaucoup appris et comblée à maints égards. »

L'ex-syndicaliste a complété l'activité de notation par de l'audit-conseil rémunéré par les entreprises elles-mêmes. Dix ans après, la notation sociale n'est plus vue avec indifférence. Elle s'installe : 2 000 entreprises européennes sont soumises aux analyses et notations de Vigeo.

Pour autant, Nicole Notat n'est ni naïve ni angélique. La responsabilité sociale, plai-

de-t-elle, « ce n'est pas une affaire de morale, de bonté, de philanthropie. La responsabilité sociale n'est pas une affaire de vertu. Elle relève d'une démarche construite, menant à des actions opérationnelles, concrètes et mesurables ». Les conventions et recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation internationale du travail sont « un peu le code du travail et le code de commerce de la société mondiale, à laquelle il manque un corps de contrôleurs ».

Se référant à Louis Gallois – il faut « laisser le marché faire ce qu'il sait bien faire, ne pas le laisser faire ce qu'il ne sait pas faire » –, Nicole Notat martèle que la « visibilité » ne suffit pas : « Il faut des actes, tangibles, mesurables, continus, contrôlés, pour que cette créance s'accomplisse. Et il y faut de la transparence, du dialogue, du contrat avec les parties concernées. » Et, prévient-elle : « Les contradictions d'intérêts, les rapports de force entre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et financiers ne sont pas balayés par une démarche partenariale. Et c'est heureux ! Elle vise au contraire à les reconnaître, à les légitimer, à conduire les dirigeants à arbitrer, à expliquer. »

Racontant de façon vivante son expérience, Nicole Notat souligne qu'aucun terrain de la responsabilité sociale ne saurait être délaissé. S'il n'est pas relégué à la périphérie, ce concept « devient un formidable moteur de transformation, un puissant levier de renouvellement du lien de l'entreprise avec la société et ses acteurs ». « Les lignes bougent », se réjouit-elle : quatre-vingt-dix multinationales, dont soixante et onze européennes, ont signé un accord avec une fédération syndicale internationale. Derrière la patronne de Vigeo, l'ancienne syndicaliste n'est jamais bien loin. ■

MICHEL NOBLECOURT